

N°2020-97

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze décembre deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARRETTE.

Absents ayant donné procuration :

Fabrice BAVENT donne procuration à Michel MAILLARD
 Yannick LIEVIN donne procuration à Emmanuelle CHARRETTE
 Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
 Fabien DELPORTE donne procuration à Christian LEMAIRE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Spécial de relance et de solidarité avec les territoires créé par la Région des Hauts de France.

Afin de répondre aux exigences sanitaires, la commune souhaite réaliser des travaux d'agencement au Groupe Scolaire Jules Verne. En effet, l'établissement scolaire présente des contraintes d'organisation en l'absence d'espace de restauration maternelle. Cela nécessite une extension du restaurant scolaire actuel. Le coût des travaux est estimé à 117 020.00€ HT, dont 86 020€ HT de travaux d'agencement, 8 000€ HT de réfection de la cour et 23 000€ HT de frais annexes (mission de contrôle technique, coordonnateur SPS, géomètre, etc..)

Ce projet pourrait faire faire l'objet d'un subventionnement au titre du Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les territoires, à hauteur de 30% soit 35 106€ HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Région des Hauts de France, au titre du Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les territoires, pour le programme d'investissement portant sur la réalisation des travaux d'agencement d'un espace de restauration, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)	117 020.00 €
Région Hauts de France	30% au titre du Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les territoires
Commune	Autofinancement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les territoires, pour financer cette opération, à hauteur de 30%.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Luc MONNET**

